

	<p align="center">EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LUZECH</p>	Délibération
		N° 2025_5_4

Convocation du 07 mai 2025

Le 13 mai 2025 à 18h00, les membres du Conseil municipal de la Commune de LU-ZECH se sont réunis dans la salle du Conseil municipal de la mairie, en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-11 du Code général des collectivités territoriales, sous la présidence de M. Bernard PIASER, Maire de LUZECH.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mme Delphine AZNAR, M. Pierre BALTENWECK, Mme Christine CALVO, M. Floréal CARBONIE SUILS, M. Patrice CASTANIER, M. Benoît FABRE, Mme Sonia LEGLAIVE, Mme Chrystèle MINELLO, M. Rémy MOLIERES, M. Bernard PIASER.

ÉTAIENT EXCUSÉS :

M. Gérard ALAZARD, Mme Claudine AUDOIN, Mme Christina GARRIGUES, Mme Lydie LAFON, M. Pascal PRADAYROL.

ÉTAIENT ABSENTS :

EXCUSÉ(S) AYANT DONNÉ PROCURATION :

M. Gérard ALAZARD a donné procuration à M. Bernard PIASER
Mme Claudine AUDOIN a donné procuration à M. Benoît FABRE
Mme Christina GARRIGUES a donné procuration à Mme Delphine AZNAR
Mme Lydie LAFON a donné procuration à Mme Christine CALVO
M. Pascal PRADAYROL a donné procuration à M. Patrice CASTANIER

SECRÉTAIRE DE SEANCE : M. Pierre BALTENWECK

LA SÉANCE SE POURSUIVANT

Délibération n° 2025_5_4 : Vente de la maison et des terrains légués par Mon-sieur Gérard BESSIERE

Monsieur le Maire expose que la commune de LUZECH a été informée du legs universel fait par Monsieur Gérard BESSIERE à la suite de son décès survenu le 08 décembre 2024. La Commune de LUZECH a été instituée légataire universelle du défunt aux termes d'un testament olographe en date du 28 avril 2019, à charge pour cette dernière de délivrer au CCAS et à Madame ALBAULT et à l'ICT les legs leur revenant.

Ce legs comprend divers biens, dont un bien immobilier évalué à 450 000,00 euros.

En date du 6 mai 2025, un acte notarié a entériné ce legs, faisant de la commune le propriétaire des parcelles cadastrées section AZ n° 47; 50; 49; 48; 52; 51; 308; 310.

La commune, après avoir examiné les différentes options pour la gestion de ce bien, a décidé de procéder à sa vente. Cette décision s'inscrit dans une démarche de valorisation du patrimoine communal et de rationalisation des ressources financières.

La vente permettra de dégager des fonds qui pourront être réinvestis dans différents projets.

Considérant que la commune de LUZECH est devenue propriétaire des parcelles cadastrées section AZ n° 47; 50; 49; 48; 52; 51; 308; 310 suite au legs de Monsieur Gérard BESSIERE ;

Considérant que la vente de ce bien immobilier permettra de dégager des ressources financières pour la commune ;

Considérant que la vente de ce bien immobilier s'inscrit dans une démarche de gestion rigoureuse et responsable des actifs communaux.

Le Conseil municipal, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, décide :

- **De mettre en vente** la maison et le terrain attenant légués par Monsieur Gérard BESSIERE, cadastrés section AX n°49 ; 50 ; 51 ; 48 ; 52 ; les terrains cadastrés section AX n° 47 ; 308 ; 310 seront vendus séparément et feront l'objet d'un nouveau bornage en fonction des besoins des futurs acquéreurs ;
- **De réaliser** les diagnostics obligatoires ;
- **D'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette vente, y compris l'acte notarié et toute pièce afférente.

En exercice	Votants	Nombre de suffrages exprimés
15	Présents : 10 Procurations : 5	Pour : 15 Contre : 0 Abstentions : 0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

REÇU EN PREFECTURE LE : 13/05/2025 DATE DE MISE EN LIGNE : 14/05/2025	Pour expédition conforme, Le Maire, Monsieur Bernard PIASER
--	---